



## REGLEMENT INTERIEUR

### LICENCE FEDERALE : Obligatoire

- Accepte l'adhésion à la Fédération Française de Judo et les conditions d'assurance.

### Recommandations :

- La régularité aux entraînements est **indispensable** pour la progression. Merci de prévenir le club en cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif.
- Pour pratiquer le judo, il faut être adhérent au club et avoir réglé sa licence et sa cotisation au professeur en début d'année et **fournir obligatoirement un certificat médical** (ou tampon et signature du médecin sur le passeport).
- Les parents doivent présenter les enfants à l'enseignant à l'entrée du dojo **5 minutes avant** le début du cours (afin de démarrer à l'heure) et les récupérer à l'issue de la séance à la sortie du dojo (le club n'est plus responsable d'eux en dehors des horaires de cours). Le professeur répondra aux questions des parents soit avant, soit après le cours.
- Tenue et hygiène du judoka :
  - **Ongles propres et courts,**
  - **Port interdit d'objet métallique** ou en plastique pouvant se montrer dangereux pour le partenaire,
  - **Propreté parfaite du corps et du kimono,**
  - **Port obligatoire de chaussures adaptées** (Tongues, Zooris) pour se déplacer du vestiaire à la salle.
- **Ne pas apporter d'objets de valeur.**  
Dans le cas contraire le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol car **les vestiaires ne sont pas surveillés.**
- **Les parents ne peuvent pas assister aux cours,** cela peut perturber la séance.  
**Les copains, copines, frères, sœurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires.**

### Photos :

- Les photos prises lors des activités du club pourront être publiées dans les documents ou articles relatifs à la vie du club (sauf avis contraire mentionné)

### Assurances :

- En cas d'accident (même bénin), nécessitant un transport à l'hôpital lors d'une compétition (même loin), les professeurs (accompagnateurs) ne sont pas habilités à faire sortir les mineurs de l'hôpital. **Dans ce cas les parents doivent se déplacer afin de récupérer leur enfant.**
- Si un enfant se blesse dans le cadre de l'activité judo **il est impératif de demander au professeur un imprimé de déclaration d'accident** (à remplir et à signer par les parents puis à remettre au professeur dans les 48 heures)
- Pour tout complément d'information concernant l'assurance proposée avec la licence, veuillez consulter l'affichage dans le hall.

### Compétitions : (à partir de la 2<sup>ème</sup> année)

- Le club organise de nombreuses compétitions et rencontres ainsi que différents stages tout au long de l'année. Toute ces manifestations ne sont pas obligatoires mais fortement conseillées afin d'entretenir la motivation. En cas de non participation **il est impératif de prévenir** (même tardivement)
- Pour participer aux compétitions officielles, il est nécessaire de posséder un **passport en règle** (licence de l'année et certificat médical tamponné noté apte à la compétition).
- Toutes les compétitions du club sont encadrées par un professeur du club mais il faut aussi parfois que certains parents accompagnent. Il est donc souhaitable que ce ne soit pas toujours les mêmes.
- Au retour des compétitions, les enfants non accompagnés **doivent impérativement pouvoir joindre leurs parents** par téléphone pour préciser l'heure de retour et ne pas faire attendre les accompagnateurs.

Les entraîneurs : 📞 Lilian MAYOT : 06 13 46 25 12 / 📞 Florian LABOURI : 06 08 76 81 65

Le responsable sportif : 📞 Stéphane LEGER : 06 20 86 90 79

Le président : 📞 François MAYOT : 06 74 09 95 12